



- 1**
- Vous informer sur les conditions de déroulement du bilan et des techniques mises en œuvre ;
  - Confirmer votre engagement dans la démarche ;
  - Définir et analyser la nature de vos besoins.

- 2**
- Identifier vos compétences et aptitudes professionnelles autant que personnelles ;
  - Identifier vos traits de personnalité ;
  - Déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle ;
  - Analyser la faisabilité des projets.

- 3**
- Prise de connaissances de vos résultats d'investigation ;
  - Mise en œuvre des démarches pour approfondir les notions sur un métier ou une fonction visée par les résultats ;
  - Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de votre projet et proposer des solutions ;
  - Réalisation d'un document de synthèse.

- 4**
- Pendant 6 mois vous pouvez nous contacter pour des informations ou des conseils ;
  - A la fin de cette période votre conseiller reprendra contact pour faire un dernier point.

Le **BILAN DE COMPÉTENCES** vise à analyser vos compétences professionnelles et personnelles ainsi que vos aptitudes et motivations.

Ce dispositif, mis en œuvre à titre individuel, d'une durée maximale de 24h, permet de définir un projet professionnel ou encore un éventuel projet de formation.

Les résultats du Bilan de Compétences peuvent vous amener à évoluer dans votre travail ou, le cas échéant, à changer d'activité.

## FINANCEMENT

Etape **1**

« Présentation du BC » :

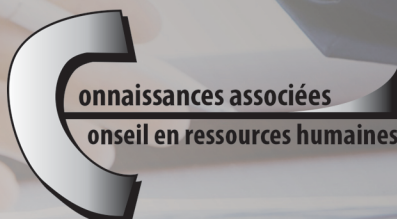
**Gratuit**

Étapes **2 à 4**

« Accompagnement » :

**Prise en charge financière possible selon votre statut**

(FONGECIF, CPF, Pôle Emploi...)



ARTEMYS Siège social  
Tel : 03 87 33 68 20  
& Chemin de la Moselle  
57160 SCY-CHAZELLES